

AVIS IMPORTANT - MODÈLE FOURNI À TITRE INDICATIF UNIQUEMENT

Ce document est un modèle de conditions générales fournies à titre d'exemple et de guide dans le cadre de l'exécution du contrat de franchise et de l'utilisation de la plateforme EVA. Elles sont utilisées sous votre responsabilité et ne se substituent pas à un accompagnement par un professionnel du droit.

RESPONSABILITÉS DU FRANCHISÉ :

- Consultation juridique obligatoire : Chaque franchisé DOIT impérativement consulter un avocat qualifié dans sa juridiction avant d'adopter ou d'adapter ces conditions générales
- Adaptation juridictionnelle : Le franchisé est seul responsable de l'adaptation de ce modèle aux lois et réglementations spécifiques de son pays et de sa région d'exploitation
- Conformité légale : Le franchisé assume l'entièvre responsabilité de la conformité de ses conditions générales avec la législation applicable
- Personnalisation : Ce modèle doit être personnalisé selon les spécificités de chaque établissement et complété dans toutes les sections marquées "À COMPLÉTER" ou [xx]

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DU FRANCHISEUR :

- EVA et ses représentants déclinent toute responsabilité quant à l'adéquation, l'exactitude, la complétude ou la conformité légale de ce modèle
- Aucune garantie n'est fournie concernant l'efficacité juridique de ce document
- EVA ne saurait être tenu responsable des conséquences juridiques, financières ou commerciales résultant de l'utilisation de ce modèle
- L'utilisation de ce modèle se fait sous la responsabilité exclusive du franchisé

PRÉSERVATION DE L'INDÉPENDANCE : Conformément au principe d'indépendance des franchisés, chaque exploitant de Salle demeure seul responsable de ses obligations légales et de la gestion juridique de son établissement.

EN UTILISANT CE MODÈLE, LE FRANCHISÉ RECONNAÎT AVOIR LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ LE PRÉSENT AVIS.

[MODÈLE DE] CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

| | |
|--|----------|
| ARTICLE 1 – IDENTITÉ DE LA SALLE ET DE L'EXPLOITANT | 1 |
| ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DES CGV..... | 2 |
| ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CGV..... | 2 |
| ARTICLE 4 – OFFRES PROPOSÉES | 3 |
| ARTICLE 5 – TARIFS et PAIEMENT | 3 |
| ARTICLE 6 – PROCESSUS DE COMMANDE..... | 4 |
| ARTICLE 7 – EXCLUSION DU DROIT DE RÉTRACTATION | 4 |
| ARTICLE 8 – FOURNITURE DES SERVICES | 5 |
| ARTICLE 9 – FORCE MAJEURE | 6 |
| ARTICLE 10 – RESPONSABILITÉ..... | 6 |
| ARTICLE 11 – RESILIATION | 7 |

| | |
|---|----------|
| ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES | 7 |
| ARTICLE 13 – OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE | 8 |
| ARTICLE 14 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE..... | 8 |
| ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES..... | 8 |
| ARTICLE 16 – RECLAMATION..... | 8 |
| ARTICLE 17 – MÉDIATION - LITIGE | 8 |
| ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE - TRADUCTION - SAUVEGARDE DU DROIT LOCAL | 9 |

ARTICLE 1 – IDENTITÉ DE LA SALLE ET DE L'EXPLOITANT

L’activité est exploitée par : Adrien AYBAR PISKA

Dénomination sociale : ALPHA VR

Forme juridique : Société à responsabilité limitée (SARL)

Président / Gérant : Adrien AYBAR PISKA

Capital social : 10.000€

Adresse Siège social: 222 Rue des Vanniers 84130 LE PONTET

Numéro de TVA intracommunautaire : FR66983440629

(ci-après « la Salle »).

La Salle peut être contactée pour toute question ou information :

Par e-mail à l’adresse suivante : *avignon@eva-stadium.gg*

- Par téléphone au : **07 43 27 57 04**

ARTICLE 2 – OBJET ET CHAMP D’APPLICATION DES CGV

Les présentes conditions générales de vente (Ci-après « CGV ») s’appliquent à l’ensemble des offres proposées par la Salle par l’intermédiaire de la plateforme en ligne EVA accessible à l’adresse suivante : www.eva.gg (Ci-après « Plateforme »), dont les mentions légales figurent ici, à des clients ayant la capacité juridique de contracter (Ci-après « Client »).

Les CGV n’ont vocation à régir :

- Ni les relations entre le Client et EVA, celles-ci faisant l’objet de Conditions Générales d’Utilisation préalablement acceptées par le Client lors de son inscription sur la Plateforme,
- Ni les relations entre la Salle et EVA, celles-ci faisant l’objet des Conditions Générales de Services préalablement acceptées par la Salle lors de son inscription sur la Plateforme.

LA SALLE ET LE CLIENT RECONNAISSENT QUE EVA EST UN INTERMÉDIAIRE, OPÉRATEUR DE PLATEFORME EN LIGNE, ET N’EST EN AUCUN CAS :

- VENDEUR DES OFFRES PROPOSÉES PAR L’INTERMÉDIAIRE DE LA PLATEFORME, CETTE PRESTATION ÉTANT EXÉCUTÉE PAR ET SOUS L’ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE LA SALLE ;
- PRESTATAIRE DE SERVICES DE PAIEMENT PROCÉDANT À L’EXÉCUTION DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES INTERVENANT SUR LA PLATEFORME, CETTE PRESTATION ÉTANT EXÉCUTÉE PAR STRIPE.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DES CGV

L'acceptation des CGV se matérialise par une case à cocher lors de la validation du formulaire de commande. Le contrat conclu avec la Salle est constitué uniquement des CGV et des conditions particulières mentionnées dans le récapitulatif de la commande (Ci-après « le Contrat »).

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve avant la passation de sa commande. A cet égard, [FR- elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du Code civil]. [BEL - A valider par un conseil local - elles lui sont opposables conformément aux dispositions des articles 1108 et suivants du Code civil belge et du Livre VI du Code de droit économique.] [SUISSE – A valider par un conseil local - elles lui sont opposables conformément aux dispositions des articles 1 et suivants du Code des obligations suisse].

Le Client déclare avoir reçu de la Salle toutes les informations [FR - listées aux articles L. 221-5 et L. 221-6 du Code de la consommation. [BEL - A valider par un conseil local - listées aux articles VI.45 à VI.48 du Code de droit économique belge relatif aux contrats conclus à distance.] [SUISSE - A valider par un conseil local - toutes les informations requises par les articles 3 et suivants de la Loi fédérale sur la protection des consommateurs et l'article 40a du Code des obligations]].

ARTICLE 4 – OFFRES PROPOSÉES

4.1 – Description des Offres

De manière générale, les Offres proposées par la Salle consistent en :

- Des sessions de jeux EVA
- Des offres packagées (session de jeux + restauration)
- Des offres de fléchettes AR
- Des offres de restauration seules

Les caractéristiques essentielles des Offres sont présentées au Client sur la Plateforme. Le Client est tenu de se reporter au descriptif de chaque Offre afin d'en connaître les propriétés et les particularités essentielles et de prendre connaissance de ces informations avant toute commande.

Le Client a la possibilité de poser des questions sur les caractéristiques d'une Offre en adressant une demande à la Salle par email.

S'agissant des Offres de restauration, la Salle ne peut pas garantir que les produits alimentaires sont sans allergènes. Le Client doit impérativement signaler ses allergies avant toute commande et consomme sous sa responsabilité.

Il est rappelé que, pour votre santé, il convient d'éviter de manger trop gras, trop sucré, trop salé et de veiller à pratiquer une activité physique régulière (www.mangerbouger.fr). [BEL - A valider par un conseil local - (www.mangerbouger.be).] [SUISSE - A valider par un conseil local - (www.sge-ssn.ch).]

4.2 – Disponibilité des Offres

Les Offres sont valables tant qu'elles sont annoncées sur la Plateforme et dans la limite des disponibilités.

En cas d'indisponibilité de l'Offre commandée, la Salle en informe le Client et peut soit annuler la commande, soit lui proposer une date ultérieure. Le Client sera, le cas échéant, remboursé des sommes

qu'il a versées au titre de la commande annulée au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date d'annulation de la commande.

ARTICLE 5 – TARIFS et PAIEMENT

5.1

Principe

Les Offres sont fournies au prix en vigueur sur la Plateforme au moment de la passation de la commande. Dans tous les cas, les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises.

Le paiement se fait au moyen d'un des systèmes de paiement proposés par la Plateforme.

5.2.

Paiement

fractionné

Le Client peut effectuer une réservation avec paiement partiel. Le solde devra être réglé avant le début de la session. En cas de non-paiement du solde par le Client ou les autres participants, le montant sera prélevé sur le moyen de paiement utilisé lors de la réservation initiale.

5.3. Abonnements et services spéciaux.

Pour les Clients bénéficiant d'abonnements ou de services spéciaux (Battle Pass, cartes de fidélité), des conditions particulières peuvent s'appliquer selon les modalités définies lors de la souscription. Ces conditions prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

ARTICLE 6 – PROCESSUS DE COMMANDE

Le Client devra lire attentivement les CGV et les accepter, avant de procéder au paiement d'une commande passée sur la Plateforme. En validant la commande, le Client déclare expressément accepter les CGV sans restriction, ni réserve.

Avant de valider sa commande, le Client a la possibilité de vérifier le détail de son projet de commande et de corriger d'éventuelles erreurs.

Le contrat est conclu à partir du moment où le Client confirme sa commande en cliquant sur l'icône "Valider votre paiement" ou "Valider votre panier".

Une fois cette étape validée, le Client ne pourra plus annuler sa commande. La commande sera définitive.

Une fois le paiement effectué, un courrier électronique récapitulatif de la commande est immédiatement envoyé au Client.

La Salle se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande en cas de :

- De litige existant avec le Client,
- De non-paiement total ou partiel d'une commande précédente par le Client,
- De refus d'autorisation de paiement par carte bancaire des organismes bancaires,
- De non-paiement ou de paiement partiel.
- Si le client est en état d'ébriété ou sous emprise de stupéfiants.
- Aux mineurs non accompagnés.

Le Client sera, le cas échéant, remboursé des sommes qu'il a versées au titre de la commande annulée 48h avant la session, le remboursement aura lieu au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date d'annulation de la commande.

En cas de litiges, de non-respect des règles sur place, aucun remboursement ne sera effectué.

ARTICLE 7 – EXCLUSION DU DROIT DE RÉTRACTATION

7.1.

Principe

Selon les dispositions de l'article L.221-28 4° et 12° du Code de la Consommation, le droit de rétractation applicable en matière de vente à distance ne peut être exercé dans le cas de la fourniture de biens qui du fait de leur nature sont susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ainsi que pour les services de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée.

Selon les dispositions de l'article 40a du Code des obligations suisse et de la Loi sur la protection des consommateurs, le droit de révocation applicable en matière de vente à distance ne peut être exercé dans le cas de :

- La fourniture de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de révocation
- La fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés
- Les services de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date déterminée, validées par un devis et versement d'un acompte.

Selon les dispositions de l'article VI.53 du Code de droit économique belge transposant la Directive 2011/83/UE, le droit de rétractation applicable en matière de vente à distance ne peut être exercé dans le cas de :

- La fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement
- La fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation

En application de ce texte, le Client est informé que **toute commande sur la Plateforme est ferme et définitive et que l'exercice du droit de rétractation est exclu.**

7.2. Modifications de commande par le Client

Toute demande de modification (nombre de joueurs, créneaux, services) doit être formulée 48h avant la session. Les modifications sont soumises aux disponibilités et peuvent entraîner un ajustement tarifaire.

7.3. Annulations par le Client

Aucune annulation, report ou remboursement ne sera pris en compte 24h avant le début de la session réservée, quel que soit le motif invoqué hors certificat médical (n'incluant le remboursement ou le report uniquement pour la personne concernée).

La session est donc considérée comme due pour le nombre de participants réservés.

ARTICLE 8 – FOURNITURE DES SERVICES

8.1. Principe

Les services seront fournis par la Salles selon les modalités, et notamment aux dates et heures, mentionnées lors de la commande.

Toute non-conformité ou autre difficulté constatée par le Client lors de la fourniture des Services devra être immédiatement portée à la connaissance de la Salle, à défaut aucune réclamation ne sera acceptée.

8.2. Ponctualité et retard

La Salle se réserve le droit d'appliquer les modalités suivantes en cas de retard du Client :

- Retard de moins de 5 minutes : maintien de la session avec durée réduite
- Retard de plus de 10 minutes : perte de la session en cours.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas de retard imputable au Client

8.3. Conditions d'accès

L'accès aux services est conditionné au respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.aux personnes ne respectant pas les critères d'âge/taille/santé communiqués par EVA Avignon : -12 ans Battle Arena, -16 ans MOTD, déconseillé aux femmes enceintes et aux épileptiques, en cas de mauvais maintien du casque EVA Avignon se réserve le droit de ne pas faire jouer la personne.

8.4. Usage des équipements et sécurité

Le Client s'engage à utiliser les équipements mis à disposition avec précaution. Tout dommage causé par négligence ou mauvaise utilisation pourra être facturé au Client.

Le Client s'engage à adopter un comportement respectueux et conforme aux règles de sécurité. La Salle se réserve le droit de refuser l'accès ou d'interrompre une session sans remboursement en cas de :

- État d'ébriété ou consommation de substances illicites
- Comportement agressif ou irrespectueux
- Non-respect des consignes de sécurité

Cette décision relève de l'appréciation souveraine de la Salle.

8.5. Interruption de service

En cas de panne technique ou de problème de sécurité, la Salle peut interrompre temporairement le service. Un avoir ou un report sera proposé selon la durée d'interruption.

- FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne saurait voir sa responsabilité engagée pour le cas où l'exécution de ses obligations serait retardée, restreinte ou rendue impossible du fait de la survenance d'un cas de force majeure tel que défini [FR -à l'article 1218 du Code civil] [BEL - A valider par un conseil local - tel que défini par la jurisprudence belge et les principes généraux du droit des obligations.] [SUISSE - A valider par un conseil local - tel que défini à l'article 119 du Code des obligations suisse]. (ci-après la « Force Majeure »). La Partie qui subit la Force Majeure devra en notifier la survenance sans délai à l'autre Partie. Dans l'hypothèse de la survenance d'une Force Majeure, si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulte ne justifie la résolution du contrat. Si l'empêchement est définitif, le Contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux nouveaux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

D'une manière générale, la Salle n'est pas responsable lorsque la mauvaise exécution ou l'inexécution des obligations résultant du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat, soit à un cas de Force majeure.

Dans le cas où la responsabilité de la Salle serait engagée, il est expressément convenu qu'elle ne serait tenue à réparation que du préjudice direct dont le Client apportera la preuve au sens de l'article 1231-4 du Code civil

ARTICLE 11 – RESILIATION

Sauf cas de Force majeure, le non-respect par l'une des Parties de l'une quelconque des stipulations du Contrat entraîne quinze jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, si bon semble à l'autre Partie, la résiliation de plein droit et immédiate du Contrat, aux torts et griefs de la Partie défaillante, sans préjudice de tous autres droits et actions. Conformément à l'article 1225 du Code civil, la mise en demeure devra préciser les termes de la présente clause. La résiliation sera notifiée par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte extrajudiciaire, et prendra effet dès réception de ladite notification.

ARTICLE 12 – DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives demandées sont nécessaires au traitement de la commande et à l'exécution des prestations et sont destinées uniquement à un usage interne.

Ces données font l'objet de traitements destinés à :

- Fournir les prestations demandées,
- La facturation des prestations,
- La tenue de la comptabilité.
- A gérer les sauvegardes et l'archivage des dossiers.

Le fondement de ces traitements est constitué par l'exécution des prestations commandées à la Salle ainsi que la poursuite de ses intérêts légitimes.

Compte tenu du délai de prescription en matière contractuelle et des obligations légales et réglementaires de la Salle, ces informations seront conservées pendant une durée de 5 ans. En cas de litige, ces informations sont conservées tant que le litige n'est pas définitivement résolu. Les informations nécessaires au respect d'obligations légales sont conservées pendant la durée de conservation légale.

En application du RGPD [FR- et des articles 38 à 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés] , les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, d'effacement et de portabilité des données qui les concernent. Elles disposent également du droit de formuler des directives générales ou particulières relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès.

Vous pourrez adresser toute demande accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité à la Salle par e-mail ou courrier postal.

ARTICLE 13 – OPPOSITION AU DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

Si le numéro de téléphone du Client est recueilli à l'occasion de la passation de sa commande, ce dernier est informé que ses coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de ses commandes.

Sans préjudice de ce qui précède, Conformément aux articles L223-1 et L223-2 du Code de la consommation, le Client est également informé qu'il existe une liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » sur laquelle il est possible de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://conso.bloctel.fr>. Le Client peut manifester son opposition au démarchage téléphonique, notamment en s'inscrivant sur la liste d'opposition de la branche (liste Robinson) via le site <https://sdv-konsumenteninfo.ch/robinsonliste-fr/> ou en faisant mention de son refus dans l'annuaire téléphonique.

ARTICLE 14 – NON-VALIDITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des CGV sont tenues pour non-valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

La Salle se réserve le droit de faire des changements à ses CGV à tout moment. Chaque Client est soumis aux CGV en vigueur au moment où il passe commande, sauf si un changement à ces procédures et conditions est exigé par une autorité administrative ou gouvernementale (dans ce cas, cette modification peut s'appliquer aux commandes antérieures qu'il a effectuées).

En cas de téléchargement ou d'impression de ce document, le Client est informé que seule la version disponible en ligne fait foi et constitue la version en vigueur. Il appartient à celui-ci de consulter régulièrement la version en ligne pour prendre connaissance d'éventuelles modifications.

ARTICLE 16 – RECLAMATION

Toute réclamation peut être adressée à la Salle par e-mail ou courrier postal.

ARTICLE 17 – MÉDIATION - LITIGE

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le Client consommateur au sens de l'Article liminaire du Code de la consommation, celui-ci a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation auprès de :

Nom du Médiateur / Organisme: **A COMPLETER**

Adresse : **A COMPLETER**

E-mail : **A COMPLETER**

Plateforme

Internet :

A

A COMPLETER

[NB. FRANCHISE FRANCE - Chaque Salle est tenue de souscrire à un contrat de médiation - Pour plus d'information : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/vous-etes-un-professionnel/choisir-un-mEDIATEUR-de-la-consommation>]

[Belgique - A valider par un conseil local - Conformément au Livre XVI du Code de droit économique,

[le Client consommateur peut recourir gratuitement au Service de Médiation pour le Consommateur (<https://mediationconsommateur.be>) pour tout litige relatif à la vente de biens ou de services.]

Conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

[SUISSE - Voir exemple ci-dessous]

[Suisse - *A valider par un conseil local* - En cas de litige, le Client peut s'adresser à un service de médiation reconnu ou à une autorité cantonale compétente, conformément à la législation suisse applicable. La Salle informera le Client des voies de recours disponibles en fonction de la nature du litige.]

ARTICLE 18 – LOI APPLICABLE - TRADUCTION - SAUVEGARDE DU DROIT LOCAL

Les CGV sont soumises à la loi française. En cas de traduction, la version française prévaut.

En cas de contradiction entre les présentes conditions et la législation locale applicable en matière de droit de la consommation, cette dernière prévaudra. La Salle s'engage à respecter toutes les obligations légales du pays où elle opère.